

Information en marge de l'exposition UN VISAGE, UNE HISTOIRE

1

Discrimination en raison de l'origine ethnique

La discrimination ethnique sur le marché du travail est une réalité dans notre pays. En dépit de son caractère inadmissible, les personnes d'origine étrangère sont fréquemment victimes de pratiques discriminatoires en raison de leur nationalité, prétendue race, couleur de la peau, ascendance, origine nationale ou ethnique.

Bien que divers instruments juridiques interdisent toute discrimination et toute inégalité de traitement dans les relations professionnelles, les personnes d'origine étrangère restent particulièrement vulnérables sur le marché du travail.

Enfin, la seule protection juridique contre la discrimination ethnique n'est pas suffisante en soi. L'égalité de traitement sur le marché du travail ne peut être acquise par la seule adoption de lois. Elle doit s'accompagner de politiques, de changement de mentalités dont notamment l'impulsion aux programmes de gestion de la diversité dans les organisations et les entreprises.

Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale
<http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=24200>

2

ÉTUDE SUR LA DISCRIMINATION EN BELGIQUE ET EN WALLONIE

La discrimination dans l'emploi peut se manifester sous des formes diverses: dans l'accès à l'emploi (discrimination à l'embauche), dans l'accès à la formation, dans la nature (qualité) des emplois occupés (ségrégation des emplois), dans le salaire, la promotion, dans la nature des tâches effectuées, dans les processus d'évaluation des travailleurs, lors du licenciement, etc. Cependant, dès lors que l'embauche constitue la première étape dans toute relation de travail, la discrimination à ce stade entraîne de lourdes conséquences car la victime se voit privée de la possibilité de travailler, d'accéder à un salaire et de construire des relations sociales dans le monde du travail. En outre, cette privation d'emploi empêche le métissage du monde du travail et, dès lors,

ôte la possibilité de créer les conditions nécessaires pour faire régresser certains préjugés sur les groupes les plus stigmatisés (Piguet, 2001)
. Le travail constitue donc un enjeu majeur pour l'intégration sociale de tout citoyen quelle que soit sa nationalité. (pg 101)

ÉTUDE SUR LA DISCRIMINATION EN BELGIQUE ET EN WALLONIE:
ANALYSE DES POSITIONS SUR LE MARCHÉ
DU TRAVAIL SELON LE GENRE ET LA NATIONALITÉ
<https://www.iweps.be/rapport-de-recherche-ndeg1>

4

Une étude réalisée pour l'OIT

Une étude réalisée à l'instigation de l'OIT démontre que les candidatures de Belges de souche et celles de Belges d'origine marocaine sont traitées différemment pendant la procédure d'embauche. Les chiffres montrent que, dans les trois régions du pays, il y a discrimination tant lors de la sélection et du recrutement que lors de la prise de contact avec les responsables du personnel.

En outre, on constate une différence dans le comportement. Selon que le candidat est un Belge de souche ou un Belge d'origine étrangère, les procédures sont modifiées et des informations différentes sont fournies sur les emplois vacants et les conditions de travail. Il ressort clairement de cette enquête que les obstacles rencontrés par les candidats dans cette étude ne sont pas imputables à la situation économique des entreprises ni à un manque de formation des candidats mais bien à leur origine ethnique. Vous trouverez l'étude complète sur le site de l'OIT (Organisation Internationale du Travail). L'étude propose également des résultats propres aux hommes et aux femmes, à la Région Bruxelloise, la Wallonie et la Flandre.

**Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale. Diversité et
Égalité des Chances**

<http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=24200>

3

**Une étude réalisée pour l'OIT :
Situation particulière des femmes.**

Le taux d'emploi des femmes immigrées extra-européennes est particulièrement faible en Belgique. Pour rappel, seules 37 % d'entre elles travaillent, la plupart étant inactives. L'inégalité entre hommes et femmes de même origine est la plus marquée chez ceux qui ont émigré d'un pays extra-européen: l'écart de taux d'emploi entre genres s'élève alors à près de 20 points de pourcentage, contre environ 10 pour les natifs de ce pays. Les motifs susceptibles d'être invoqués sont les responsabilités familiales ou personnelles, la maladie ou l'incapacité, la formation, la croyance qu'il n'y a pas de travail disponible, la retraite et les « autres motifs » (non précisés).

{ ... } Certains facteurs peuvent expliquer cette répartition déséquilibrée selon l'origine ainsi que la plus grande inégalité entre hommes et femmes d'origine extra-européenne dans l'accès au marché du travail. Ces femmes ont par exemple en moyenne davantage d'enfants de moins de 15 ans vivant dans leur ménage que celles nées en Belgique.

En 2010, un quart des adultes immigrées d'origine extra-européenne vivaient avec un enfant, 19 % avec deux enfants et 13 % avec trois enfants ou plus. Ces proportions équivalaient à respectivement 17, 14 et 4 % parmi les natives de Belgique. Or, l'on sait que dans les familles nombreuses, ce sont le plus souvent les femmes qui quittent le marché du travail pour s'occuper des enfants (cSe, 2007). On ne peut par ailleurs exclure des différences culturelles qui soutiennent un modèle familial et économique davantage axé sur l'homme en tant que principal soutien de famille (« male breadwinner »). D'autres facteurs - qui ne sont pas nécessairement explicités dans l'enquête - peuvent intervenir et éventuellement pousser à rester au foyer, telles des perspectives salariales trop faibles ou des conditions de travail précaires, en particulier pour les femmes faiblement qualifiées.

T. De Keyser Ph. Delhez H. Zimmer, L'insertion des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail, Décembre 2012

https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2012/revecoiii2012_h2.p

4

ÉTUDE SUR LA DISCRIMINATION EN BELGIQUE ET EN WALLONIE

Le dernier rapport d'Amnesty international (2012) s'alarme de la discrimination dans l'emploi sur base de signes religieux, observée à partir d'une étude de terrain effectuée en Belgique, en Espagne, en France, aux Pays-Bas et en Suisse. Il souligne que dans

ces pays, les musulmans -et les musulmanes en particulier - subissent la discrimination sur le marché du travail uniquement au motif qu'ils ou elles portent un signe ou une tenue reflétant leur appartenance ou leurs convictions religieuses. Ils constatent que la discrimination sur base de la race et de l'origine reste très répandue sur le marché du travail. Son dernier rapport souligne qu'avec la crise économique: «Les immigrés et certaines minorités historiques sont considérés comme un fardeau pour la société. Les vieux mythes sur l'influence exercée par certains groupes dans le monde financier réapparaissent. Le « modèle du multiculturalisme » est remis en cause et la discrimination dans l'emploi est omniprésente. Le racisme et l'intolérance sont en hausse en Europe aujourd'hui et la tension qui en résulte conduit quelquefois à la violence raciste. » (ECRI, 2012 : 7).

Rapport de recherche de l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Recherche, janvier 2013

<https://www.iweps.be/sites/default/files/rr01.pdf>

5

Comparaison internationale

Il existe donc vraisemblablement des obstacles spécifiques à l'insertion des personnes immigrées sur le marché du travail. Avant de se pencher sur certains facteurs d'exclusion, il est intéressant de situer la Belgique dans une perspective européenne. En 2011, c'est en Belgique que le taux d'emploi des personnes nées en dehors de l'UE était le plus faible de tous les pays européens, à 45,8 %. La moyenne européenne atteignait 58,1 %.

La position relative de la Belgique à cet égard n'a guère varié depuis plusieurs années. Parmi les anciens membres de l'UE, elle occupe la dernière place depuis 1995. En terme d'écart en points de pourcentage entre le taux d'emploi des natifs et celui des immigrés extra-européens, la Suède et la Belgique enregistrent les pires résultats, aux alentours de 18 points de pourcentage.

T. De Keyser Ph. Delhez H. Zimmer, L'Insertion des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail, in Revue Economique, Décembre 2012, p31

https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2012/revecoiii2012_h2.pdf

L'OCDE déplore l'échec de la politique d'immigration en Belgique Le rapport annuel de l'OCDE reproche à la Belgique le manque d'insertion des immigrés sur le

marché du travail. La politique d'immigration devrait améliorer l'accès des minorités aux opportunités professionnelles.

Les chiffres du rapport de l'Organisation de Coopération et Développement Economique montrent que l'insertion des immigrés sur le marché du travail est insuffisante en Belgique. Une problématique de taille, sur fond de vindicte contre les migrants en situation illégale.

L'intégration sociale par l'insertion professionnelle pour les migrants nés hors de l'Union européenne, la situation est particulièrement précaire. L'OCDE précise que les immigrés "sont surreprésentés dans les emplois peu qualifiés, sous-représentés dans les emplois administratifs", et pointe du doigt les bas salaires responsables d'une mauvaise intégration sociale.

En cause, "les déficiences des politiques d'intégration et de formation". Or, les migrants représentent une part importante des travailleurs potentiels et ils pourraient être des acteurs fondamentaux de la reprise économique.

Florence Monnoyer de Galland, L'OCDE déplore l'échec de la politique d'immigration en Belgique, in Le Guide Social, Février 2015

<http://pro.guidesocial.be/actualites/l-ocde-deploire-l-echec-de-la-politique-d-immigration-en-belgique.html>

6

Les migrants sont un danger pour notre économie" CIRE

La majorité des études disent pourtant le contraire! L'immigration n'est en rien une menace pour l'économie. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'immigration a un effet neutre, voire positif sur les grandes variables de l'économie d'un pays.

Des chercheurs de l'OCDE ont récemment estimé que l'impact de l'immigration sur les finances de l'État belge était positif: 0,5% du produit intérieur brut (PIB). Quant à l'arrivée actuelle de nombreux réfugiés, la Banque Nationale de Belgique estime qu'elle devrait générer, d'ici 2020, autant de revenus qu'elle aura entraîné de dépenses.

Par ailleurs, l'évolution démographique et le vieillissement de la population en Europe rendent l'immigration de plus en plus nécessaire pour garantir la survie des systèmes de sécurité sociale, et en particulier des systèmes de pensions. L'Allemagne l'a bien compris, en voyant dans l'arrivée de réfugiés en 2015 une opportunité pour l'avenir du pays.

Enfin, l'immigration favorise la créativité et l'innovation, en apportant à la société d'accueil de nouvelles idées et de nouvelles compétences. Une étude suédoise a par

exemple montré qu'il y avait une relation positive entre le nombre d'immigrés et la capacité de la Suède à exporter, les immigrés ayant une meilleure connaissance de leurs pays d'origine que les Suédois.

Ces effets positifs de l'immigration sur l'économie impliquent que les migrants soient autorisés à travailler, qu'ils aient accès à des formations, qu'on les aide à s'intégrer et que l'on lutte contre les discriminations. Si les politiques d'intégration des migrants, tout comme les politiques d'accueil des demandeurs d'asile, peuvent être coûteuses à court terme, elles sont aussi créatrices d'emploi et sources de consommation. Et sur le plus long terme, elles permettent aux États de récolter les avantages économiques de l'immigration.

Réfugiés et étrangers: petit guide anti-préjugés, campagne du CIRE, 2016

<https://www.cire.be/sensibilisation/campagnes/prefugies/prejuge-5-les-migrants-sont-un-danger-pour-notre-economie>

7

"On ne peut pas accueillir toute la misère du monde"

Seule une minorité des migrants (35% en 2013) se déplace des pays du Sud vers les pays du Nord. Ils sont même légèrement plus nombreux (36%) à se rendre du Sud vers le Sud. Les autres vont du Nord vers le Nord (23%) ou du Nord vers le Sud (6%). Les chiffres ne permettent donc pas de dire que les pays occidentaux accueillent tous les migrants. Et certainement pas les plus pauvres, car migrer coûte cher! Contrairement à ce que l'on croit parfois, les personnes qui migrent ne sont pas parmi les plus démunies ni les moins qualifiées. En 2013, 30% des personnes migrant vers les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) étaient diplômées de l'enseignement supérieur, et cette proportion est en augmentation rapide.

Il ne faut pas non plus oublier que les pays occidentaux, et notamment les pays européens dont la Belgique, contribuent à créer et à entretenir la misère dans le monde. Et ce, par le rôle qu'ils jouent dans les guerres qui poussent à l'exil des millions de personnes; par les politiques économiques qu'ils soutiennent et qui favorisent un partage inéquitable des richesses à travers le monde; ou encore par la responsabilité qu'ils portent dans la dégradation de l'environnement et ses conséquences sur le climat, qui privent toujours plus de personnes de leur habitat. L'Europe et l'Amérique du Nord détiennent actuellement 67% des richesses mondiales, alors que l'Afrique n'en détient qu'1 % et l'Amérique latine 3%, le reste étant réparti entre les pays d'Asie et du Pacifique. Face à cette inégalité criante, un constat s'impose: nos pays ont les moyens et la responsabilité de faire plus, et no-

tamment d'ouvrir plus largement leurs portes aux migrants. Car, pour renverser le préjugé ci-dessus, "on ne peut pas accaparer toute la richesse du monde".

Réfugiés et étrangers: petit guide anti-préjugés, campagne du CIRE, 2016

<https://www.cire.be/sensibilisation/campagnes/prefugies/prejuge-2-on-nepeut-pas-accueillir-toute-la-misere-du-monde>

8

"Les migrants viennent prendre l'emploi des Belges" CIRE

Croire que le nombre d'emplois dans un pays est fixe, à la manière d'un gâteau dont le nombre de parts serait limité, est une erreur que l'on fait souvent. En réalité, ce n'est pas le cas. Les migrants participent à l'économie.

S'ils travaillent, non seulement ils paient des impôts et des cotisations sociales, mais ils contribuent à produire des biens et services. Ce qui leur permet d'en consommer plus, et ensuite à d'autres d'en produire plus ... À terme, l'immigration conduit à une plus grande production et à la création d'emplois. Pour reprendre l'image du gâteau, celui-ci est donc susceptible de grossir, et le nombre de parts d'augmenter, avec l'arrivée de nouveaux venus sur le marché du travail.

Pour la majorité des économistes, l'immigration a un effet légèrement positif sur l'emploi et les salaires. Dans une étude menée entre 1990 et 2000, des chercheurs de l'UCL ont démontré qu'en Belgique, pendant cette période, l'immigration a eu un effet modeste mais bénéfique sur le niveau d'emploi et le niveau moyen des salaires des Belges, même peu qualifiés.

Souvent, la main d'œuvre étrangère est complémentaire à la main d'œuvre existante. En Belgique, les migrants ont tendance à occuper des emplois que les Belges ne peuvent pas ou ne veulent pas occuper, dans des secteurs qui demandent des qualifications très spécifiques (informatique, technologies de pointe ...) ou dans les secteurs de la construction, du nettoyage, de l'aide aux personnes ...

Enfin, les migrants peuvent eux-mêmes être créateurs de nouveaux emplois. C'est le cas lorsqu'ils se lancent comme indépendants ou créent leurs propres entreprises, ajoutant ainsi leur touche personnelle au gâteau de l'économie belge.

Malheureusement, certains employeurs profitent des sans-papiers, c'est-à-dire des personnes qui ne sont pas ou plus autorisées au séjour en Belgique, pour les embaucher de manière non déclarée ("au noir") et les soumettre à de très bas salaires et à des conditions de travail précaires.

Réfugiés et étrangers: petit guide anti-préjugés, campagne du CIRE, 2016

IMMIGRATION ET MARCHÉ DU TRAVAIL

L'arrivée d'immigrants sur notre territoire constitue un choc d'offre sur le marché du travail. Si la demande de travail était inchangée, ce choc impliquerait une diminution de l'emploi des natifs, diminution d'autant plus forte que les migrants offrent une main d'œuvre plus flexible et moins onéreuse que celle des natifs. Toutefois, raisonner à demande de travail inchangée est erroné pour deux raisons. Premièrement, l'immigration augmente la demande de biens et services dans l'économie ainsi que la rentabilité des investissements ; elle engendre donc une hausse de la demande de travail. Deuxièmement, les migrants n'ont pas les mêmes caractéristiques que les natifs en termes d'éducation, d'âge, d'expérience, de spécialisation professionnelle ; natifs et migrants ne sont donc pas parfaitement substituables aux yeux des employeurs.

Les analyses académiques prennent en compte ces ingrédients et montrent que les trois variables qui déterminent l'impact net sur les salaires et l'emploi des natifs sont: les différences de caractéristiques entre les travailleurs étrangers et natifs, les institutions du marché du travail (ajustement par les salaires ou par l'emploi), ainsi que les forces qui gouvernent la complémentarité et la substituabilité entre les groupes de travailleurs (jeunes et âgés, fortement et faiblement éduqués, natifs et étrangers, etc.).

Les paramètres qui gouvernent ces forces ont été estimés pour quelques grands pays mais pas pour la Belgique.

Utiliser les paramètres estimés aux États-Unis pour la Belgique semble une hypothèse assez conservatrice. En effet, la base de données DIOC de l'OCDE montre que chez les peu qualifiés en 2010, la probabilité qu'un immigré et qu'un natif tirés au hasard dans la population occupent la même profession est 30 à 40% plus faible en Belgique qu'aux États-Unis. La complémentarité entre travailleurs natifs et immigrés semble donc plus forte en Belgique.

Migration, Rapport 2015, Ch 2 Migration en Belgique: données statistiques

<http://www.myria.be/files/Migration-rapport-2015-C2.pdf>